

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° n° 1192 fixant la date de réunion de la commission de recensement nommée par arrêté n° 1174 du 17 octobre 1945

n° 1192

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
22 octobre 1945

Numéro JO
n° 10 du 31/10/1945

Date du numéro
31 octobre 1945

VISAS

Le Gouverneur pi. de la Côte Française des Somalis et Dependances, chevalier de la Légion d'honneur, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la Colonie par décret du 18 juin 1884

Vul l'ordonnance du 3 juin 1943 portant institution du Comité français de la Libération nationale, ensemble les ordonnances des 3 juin et 4 septembre 1944

Vul l'arrêté n° 1174 du 17 octobre 1945 relatif au référendum du 21 octobre, modifié par arrêté n° 1186 du 20 octobre 1945 ;

TEXTE INTÉGRAL

Article 1° ». — La Commission de recensement dont la composition a été fixée à l'article 5 de l'arrêté n° 1174 du 17 octobre, modifiée par arrêté n° 1186 du 20 octobre se réunira en séance publique au Palais de Justice le lundi 22 octobre 1945 à 15 heures. Art. 2, — Le présent arrêté donnera lieu à des mesures de publicité extraordinaire, Il sera publié et communiqué partout où besoin sera.

J. BEYRIES.